

Valeurs artisanales

Avril/Mai 2009 n° 38

Le magazine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines - trimestriel

Spécial développement durablement



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Yvelines

l'Artisanat.

Première entreprise de France.

**Définition du
Développement
Durable**

P 4

**L'artisanat
et le Développement
Durable**

P 8

**Les institutions
et le Développement
Durable**

P 18

Le développement durable appliqué dans une entreprise du bâtiment : l'exemple des constructions bois chez BOISEA



ph. © bontoux

De l'expertise comptable à la construction bois : une nouvelle orientation professionnelle

L'histoire de Monsieur et Madame Bontoux, cofondateurs de la société BOISEA en septembre 2006, est particulièrement intéressante et audacieuse. Chargée de communication et de marketing pour madame et expert-comptable pour monsieur, ils décident, après mûre réflexion, de réorienter leur activité professionnelle. « Il y a 7 générations avant moi qui ont travaillé dans le secteur du bois et de la sylviculture. J'ai grandi dans cet environnement », précise Benoît Bontoux. C'est donc naturellement doté d'une complémentarité et d'un atavisme familial que le couple se lance dans cette filière.

B. Bontoux a suivi une formation de charpentier pendant 7 mois à l'AFPA, complétée par des formations qualifiantes au CNDB début 2006. Aujourd'hui, au début du 3^{ème} exercice, l'entreprise dispose de 6 charpentiers salariés. Le développement de l'entreprise fut assez important avec un doublement du chiffre d'affaires entre la première et la deuxième année (350 000 à 800 000 euros), et des prévisions plutôt encourageantes (plus d'1 million d'euros), malgré un léger ralentissement dans le secteur de la construction.

Le marché de la construction bois en forte évolution...

La part de marché de la construction bois représente seulement 5% de la construction individuelle. Mais l'évolution de ces dernières années à venir est prometteuse. Pourquoi la construction bois se développe et va continuer à se développer ? Les raisons sont-elles écologiques, économiques ? Pour B. Bontoux, « le bois est un beau matériau, une ressource renouvelable qui a des qualités techniques extraordinaires. On redécouvre en France la construction bois et ses vertus » : construction plus écologique du fait de l'utilisation d'un matériau naturel et renouvelable, réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre, bâtiment plus agréable à vivre du fait de l'utilisation d'un matériau plus sain, matériau facile à mettre en œuvre pour les extensions, chantier beaucoup plus rapide...

...mais que tous les acteurs concernés doivent prendre en compte

En général, tout le monde est d'accord pour concevoir des bâtiments moins consommateurs d'énergie, plus écologiques et plus sains. Malheureusement, en France, certains freins (culturels, économiques et financiers, réglementaires et tech-

niques) empêchent le développement de ces nouvelles constructions. Lors de notre rencontre avec B. Bontoux, celui-ci précisait quelques freins au développement de l'éco-construction et des constructions bois plus précisément.

➤ **Les règlements des collectivités locales tout d'abord.** En effet, même si les PLU (Plan Local d'Urbanisme) ne peuvent pas apporter de freins sur le mode constructif du bâtiment, ces documents d'urbanisme sont encore trop en contradiction avec les nouvelles techniques de l'éco-construction (toitures végétalisées, panneaux solaires, constructions bois...). D'où la nécessité de sensibiliser et de former les élus et les techniciens administratifs aux avantages des techniques de l'éco-construction. Et il insistait sur « le rôle d'exemplarité des collectivités territoriales dans le marché de l'éco-construction ».

➤ **Les compétences et la formation ensuite,** en particulier dans le secteur spécifique de la construction bois. B. Bontoux voit un risque dans la possible « reconversion » de certaines entreprises de construction « traditionnelle ». « Comme le marché des maisons « maçonnées » marque très largement le pas, certains commencent à vouloir se réorienter vers les constructions bois sans formation préalable. Or, construire une maison en bois et une maison en parpaings n'a rien à voir ! ».

➤ **Les orientations des architectes.** Il est indispensable que les architectes intègrent l'éco-construction dans leur façon de travailler. Sur ce point, B. Bontoux est plutôt optimiste : « les architectes commencent aussi à s'intéresser à ces constructions et leur formation prend en compte ces nouveaux matériaux ».

La construction bois dans une démarche globale de développement durable

« Il faut se projeter vers 2020 car les exigences du grenelle de l'environnement sont très supérieures à ce qui se fait actuellement. Si on ne construit pas des bâtiments avec des normes plus élevées que celles d'aujourd'hui en terme de consommation énergétique et de qualité de l'air intérieur, le bâtiment va subir des moins values ».

Une attention particulière pour l'isolation et l'étanchéité à l'air

« Le public est de plus en plus intéressé pour, en plus de la construction bois, utiliser des matériaux isolants plus écologiques comme la laine de bois, le chanvre, la ouate de cellulose. En général, ces isolants écologiques sont plus

onéreux, mais plus intéressants que les laines minérales sur plusieurs aspects et notamment au niveau du confort en été, de l'inertie (très supérieure), qui permet de garder la fraîcheur accumulée pendant la nuit, ce qui n'est pas le cas avec les laines minérales. Mais il faut aussi une étanchéité à l'air parfaitement traitée : cet élément est assez nouveau, très peu connu, mais très important ».

Une réflexion sur les approvisionnements

BOISEA travaille uniquement avec des bois certifiés PEFC. De plus, elle privilégie les bois français (pin sylvestre et du douglas) ou des pays nordiques (épicéa). B. Bontoux souhaiterait travailler plus exclusivement avec du bois français et des entreprises de première transformation française, mais, pour le moment, « les pays nordiques sont très performants. Le problème en France est la faible industrialisation, malgré des unités de production remarquables ».

Pour une meilleure réponse aux enjeux du développement durable dans la construction, il est indispensable que les entreprises du bâtiment travaillent en partenariat. La coopérative d'entreprises artisanales peut être intéressante. B. Bontoux y pense : « L'avantage est que chaque entreprise garde son autonomie et son entité juridique. Des compétences s'associent pour pouvoir proposer un produit global à un client. Ce modèle est extrêmement vertueux car chacun est apporteur d'affaires pour tout le monde. Il faut s'associer avec les autres métiers et mutualiser les forces ».

D'autres initiatives :

> Menuisier depuis plus de 35 ans, et de formation architecte, Bernard GLATIGNY a été... « trop précurseur ». Il y a une vingtaine d'années, il proposait déjà des maisons en bois pour les Yvelines. Malheureusement, son initiative n'a eu que très peu d'écho à l'époque. Pire, beaucoup de collectivités ne permettaient pas ce type de construction. dommage que les habitudes changent si lentement...

> La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges et d'autres acteurs locaux travaillent à la mise en place d'un pôle national d'innovation de l'Artisanat : matériaux et systèmes constructifs, éco-construction bois. Il s'agit de renforcer la liaison entreprises artisanales / centres de compétence pour du transfert de technologie, de la recherche et diffusion de solutions collectives, de l'apport de connaissances et pratiques nouvelles, de la veille informative... vers les entreprises artisanales. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines collabore avec la CMA 88 pour l'émergence et l'aboutissement de ce projet.